Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902829-20260219-DEL_2026_01-DE

COMMUNE DE TRÉBABU – FINISTERE

DÉLIBÉRATION DU 19/02/2026 – N°01/2026

Le jeudi dix-neuf février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Trébabu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean Jacques Berthévas, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 6 février 2026

Étaient présents l'ensemble des conseillers municipaux,

Nombre de conseillers municipaux :

- **en exercice : 11**
- **présents : 11**
- **votants : 11**

M. Pascal Prigent a été élu **secrétaire de séance.**

Délibération des restes à réaliser année 2025

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les restes à réaliser d'investissement doivent être validés afin de poursuivre le paiement des dépenses.

Article	Libellé désignation des opérations	Restes à réaliser
	Chapitre 21	
2113	Terrains aménagés autre que voirie	3 000,00€
	Chapitre 23	
2315	Installations, matériels et outillage techniques	85 000, 00€
	Total général des dépenses	88 000,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants des restes à réaliser de l'exercice 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Trébabu, le 19 février 2026

Le Maire,

Jean Jacques Berthévas



Délibération rendue exécutoire.

Le Maire, Jean Jacques Berthévas

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902829-20260219-DEL_2026_01-DE

COMMUNE DE TRÉBABU – FINISTERE

DÉLIBÉRATION DU 19/02/2026 – N°01/2026

Le jeudi dix-neuf février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Trébabu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean Jacques Berthévas, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 6 février 2026

Étaient présents l'ensemble des conseillers municipaux,

Nombre de conseillers municipaux :

- **en exercice : 11**
- **présents : 11**
- **votants : 11**

M. Pascal Prigent a été élu **secrétaire de séance.**

Délibération des restes à réaliser année 2025

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les restes à réaliser d'investissement doivent être validés afin de poursuivre le paiement des dépenses.

Article	Libellé désignation des opérations	Restes à réaliser
	Chapitre 21	
2113	Terrains aménagés autre que voirie	3 000,00€
	Chapitre 23	
2315	Installations, matériels et outillage techniques	85 000, 00€
	Total général des dépenses	88 000,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants des restes à réaliser de l'exercice 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Trébabu, le 19 février 2026

Le Maire,

Jean Jacques Berthévas

Délibération rendue exécutoire.

Le Maire, Jean Jacques Berthévas